LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm :

Vu la décision n° 2019-264 créant une équipe de recherche labellisée Inserm U 1257;

Vu le courrier daté du 6 janvier 2021 de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du président du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche et de l'enseignement supérieur ayant pour objet l'évolution du calendrier des évaluations par ledit Haut Conseil des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche ;

Décide :

- **Article 1** : L'équipe de recherche labellisée Inserm U ERL 1257, intitulée « Réponses Immunitaires et Développement chez les Insectes RIDI / Immune responses in vector mosquitoes » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.
- **Article 2 :** Madame Stéphanie BLANDIN est reconduite dans ses fonctions de directrice de cette équipe de recherche labellisée jusqu'au 31 décembre 2023.
- Article 3: La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2023

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE